



LE GUIDE DU MENTOR GUYAN'ENVOL

Version mise à jour Juillet 2021



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION GUYAN'ENVOL ET DU DISPOSITIF DE MENTORAT

2. LES CRITÈRES D'ADHÉSION ET DE SÉLECTION DES MENTORS ET LES MODALITÉS DE FORMATION DES BINÔMES

3. LES BONNES PRATIQUES DU MENTOR GUYAN'ENVOL ET FOIRE AUX QUESTIONS

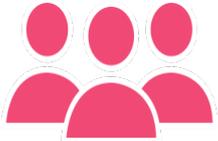
4. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MENTORS ET DES BINÔMES

5. ANNEXES



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION GUYAN'ENVOL ET DU DISPOSITIF DE MENTORAT

GUYAN'ENVOL en bref !



Créée en 2018, une association de loi 1901 regroupant 50 mentors bénévoles en Guyane et dans l'Hexagone pour accompagner la réussite des jeunes de Guyane



Cadres (secteurs privé et public), entrepreneurs, enseignants, médecins



75% titulaires d'un BAC+5 ou plus

Nos objectifs

- ❑ Construire une communauté de mentors autour de chaque jeune de Guyane prenant le pari de réussir
- ❑ Valoriser et accompagner le potentiel des jeunes de Guyane via le mentorat
- ❑ Constituer un réseau de professionnels qualifiés afin de favoriser le retour des jeunes diplômés

Quels sont les objectifs du mentorat chez GUYAN'ENVOL ?

Face au niveau de chômage élevé des jeunes en Guyane, qui se conjugue dans le même temps à un phénomène de « fuite des cerveaux », le mentorat chez GUYAN'ENVOL poursuit les objectifs suivants auprès des jeunes de Guyane, **qu'ils se trouvent sur le territoire ou dans l'Hexagone** :

OBJECTIFS

Encourager la poursuite d'études supérieures

Inspirer et accompagner de manière personnalisée pour favoriser le succès scolaire

Renforcer l'appariement entre débouchés locaux et les jeunes qualifiés

MISE EN OEUVRE

Actions de mentorat collectives:

Tours d'Envol dans les établissements scolaires (du collège à l'Université)

Actions de mentorat collectives:

Conférences en ligne autour des filières de métier et leurs débouchés en Guyane

Actions de mentorat individuelles:

Accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans dans leur réussite sociale et professionnelle

Quel est le public du mentorat chez GUYAN'ENVOL ?

Les mentors de GUYAN'ENVOL accompagnent les jeunes de Guyane âgés de 15 à 25 ans qui :

- **Souhaitent construire un projet professionnel**, en ayant une meilleure visibilité sur les parcours d'orientation et les débouchés professionnels locaux, grâce au retour d'expérience de leurs mentors
- **Ont un projet d'études pour lequel ils souhaiteraient être accompagnés**, notamment si aucun membre dans leur entourage direct n'a pu en effectuer, afin de choisir une filière en faisant un choix éclairé, s'adapter au changement lié au passage à l'enseignement supérieur (+changement géographique s'il quitte la Guyane) et trouver des stages/alternances en local
- **Souhaitent revenir s'installer professionnellement en Guyane** après des études supérieures et/ou une première expérience professionnelle dans l'Hexagone ou ailleurs.

Quels sont les actions auxquelles je peux prendre part en tant que mentor ?



Si l'envie de contribuer auprès de la jeunesse guyanaise peut être forte, les créneaux de temps libre à proposer peuvent parfois être restreints.

Pour cette raison, GUYAN'ENVOL a fait le choix de proposer **différents formats d'intervention** permettant:

- **une participation ponctuelle** (conférences en ligne et Tours d'Envol) **ou un engagement à moyen-terme** (mentorat individuel)
- **une contribution en présentiel ou à distance** que ce soit pour les actions individuelles ou collectives



Les webinaires "métiers"

Une conférence en ligne de 90 minutes pour :

- inspirer
- susciter des vocations
- présenter les débouchés professionnels en Guyane

Le parrainage

Offrez 2 heures par mois à un-e étudiant-e pour:

- lui transmettre votre expérience
- l'aider à créer son futur réseau
- soutenir un talent de demain





LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES MENTORS ET LES MODALITÉS DE FORMATION DES BINÔMES

Quels sont les critères de sélection des mentors ?

Les critères de sélection des mentors, dans le cadre d'un accompagnement individuel, sont principalement les suivants:

- **Avoir un lien affectif, moral et/ou professionnel avec la Guyane**
- **Être un-e actif-ve du monde professionnel en Guyane ou ailleurs**
- **Être fortement motivé-e pour contribuer activement au succès des jeunes de Guyane, afin de les soutenir à:**
 - 1) dépasser l'auto-censure et toute forme de déterminisme
 - 2) s'orienter scolairement et professionnellement en ayant un avis éclairé sur les possibilités offertes par les parcours envisagés
 - 3) avoir une vision affinée des débouchés offerts par le marché de l'emploi local.

Pour créer une véritable communauté de mentors, GUYAN'ENVOL est à la recherche de **parcours de vie inspirants** permettant de susciter la motivation auprès de jeunes âgés de 15 à 25 ans, que ce soit sur le **plan professionnel ou personnel** (reconversion, engagement dans la vie citoyenne par exemple).

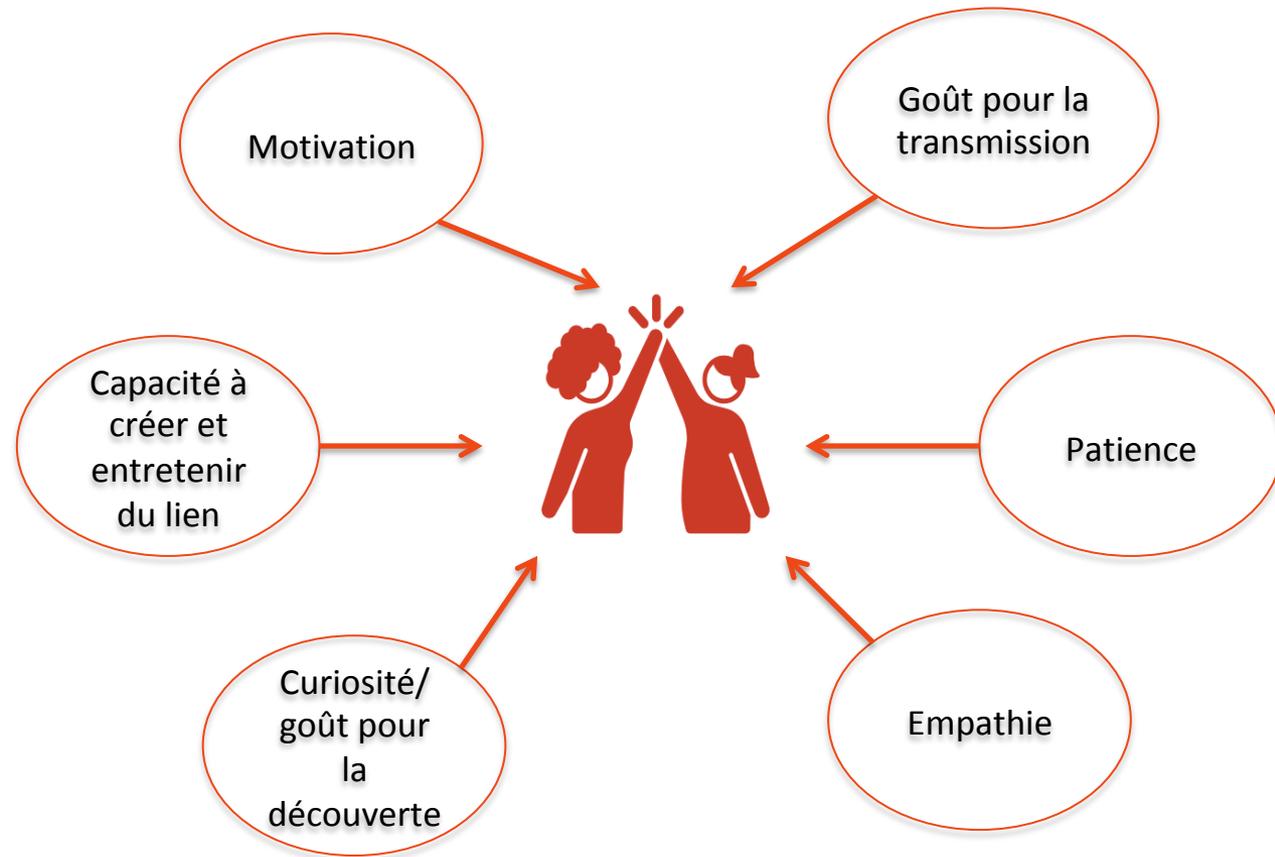
Si un diplôme dans l'enseignement supérieur est un atout pour accompagner les étudiants notamment, un parcours de réussite en-dehors des sentiers battus constitue tout autant une ressource précieuse pour notre association et les jeunes qu'elle accompagne.

Pour tout accompagnement individuel de mineur-e, un extrait du casier judiciaire n°3 sera demandé avant toute mise en relation avec un-e mentoré-e (cf Annexes du présent document).

Quels sont les critères de sélection des mentors ?

La sélection des mentors vise à répondre **aux besoins du jeune et ses objectifs**. Il lui sera généralement proposé **un mentor ayant un parcours similaire** à celui qu'il envisage ou **présentant des qualités psycho-sociales bénéfiques** à sa progression, en-dehors des aspects liés à son projet professionnel.

Un membre de l'équipe GUYAN'ENVOL procédera à une **proposition d'appariement**, après un entretien individuel avec le jeune d'une part et avec le mentor d'autre part.



Quelle est la procédure de sélection des mentors ?

ENTRETIEN INDIVIDUEL OU COLLECTIF AVEC UN RÉFRENT GUYAN'ENVOL

SELECTION DU MENTOR GUYAN'ENVOL

Le profil du mentor correspond au besoin immédiat

Un entretien tripartite est organisé par l'association afin de juger de la compatibilité avec le mentoré d'une part puis de valider les objectifs du binôme d'autre part



Le profil du mentor correspond sans besoin immédiat

Le candidat intègre le vivier de mentors GUYAN'ENVOL et sera contacté dès qu'un profil de mentoré adéquat se présentera



Le profil du mentor ne correspond pas aux critères de sélection

Le candidat est informé par mail du rejet de sa candidature*. Le motif de refus lui est clairement spécifié.



*Critères de refus:

- candidat inactif
- Casier judiciaire B2/B3
- dossier de candidature incomplet
- manque de motivation identifié durant l'entretien
- Disponibilité insuffisante
- qualités interpersonnelles et psycho-sociales

Quelle est la procédure d'adhésion des mentors ?

Afin de garantir la qualité des mentors de l'association, l'adhésion se fait en 4 étapes:

1. Transmission du passeport du mentor à l'association GUYAN'ENVOL pour la vérification du casier judiciaire auprès des services de la DJSCS (Direction Jeunesse de l'État)
2. Traitement du retour de la DJSCS, sous un délai d'une semaine si le casier est vierge ou de trois semaines dans le cas contraire.
3. Après ce délai, l'association confirme l'adhésion auprès du mentor par courrier électronique ou décline celle-ci sur la base de l'un des critères de refus (voir page précédente)
4. L'adhésion à l'association est finalisée par le règlement de la cotisation annuelle (20 euros par année civile) et la transmission du bulletin n°3 du casier judiciaire (voir démarche à suivre dans l'annexe du présent document)

Comment sont formés les binômes mentor/mentoré ?

UN APPARIEMENT EN 5 ÉTAPES

1. Je prends contact avec l'association GUYAN'ENVOL par formulaire ou via l'un de ses réseaux sociaux

3. Je suis informé-e que ma candidature est retenue ou non (dans ce cas, les motifs sont présentés par le référent GE). J'adhère à l'association en réglant ma cotisation. Je prends connaissance des outils de formation de GE et/ou participe à une session de sensibilisation « mentor »*

5. Le mentoré et moi-même définissons le rythme de rencontres sur la base des objectifs minimaux de l'association et sommes suivis par le référent

2. Je procède à un entretien collectif et/ou individuel avec un référent GUYAN'ENVOL afin de faire connaissance et positionner ma contribution (mentorat ponctuel ou individuel)

4. L'association me recontacte lorsqu'un profil de mentoré adéquat se présente pour organiser un entretien tripartite afin de valider les objectifs et le binôme



LES BONNES PRATIQUES DU MENTOR GUYAN'ENVOL

Quel est mon rôle en tant que mentor ?

Le rôle du mentor chez GUYAN'ENVOL ne s'apparente pas à du tutorat, s'inscrivant dans le cadre d'une organisation professionnelle donnée et de missions définies pour le tuteuré, ni à du coaching visant à l'atteinte de résultats précis sur un temps donné, dans une optique de performance.

Dans le cadre **d'une relation basée sur la bienveillance et le libre engagement de chacune des parties, le mentor accompagne le jeune en fonction des objectifs qui seront définis dans la charte d'engagement-** lors de la rencontre tripartite avec le référent GUYAN'ENVOL et le jeune- afin de soutenir ce dernier dans ses choix d'orientation, son projet d'études, ses premières expériences professionnelles et sa méthodologie de travail. **Il intervient à titre bénévole.**

Le mentor n'a pas vocation à faire à la place du jeune mais à favoriser son autonomie. Il a donc un rôle de facilitateur et de conseil auprès du jeune, tout en laissant ce dernier libre de ses choix. Il peut aussi mobiliser son réseau pour favoriser l'insertion professionnelle du jeune.

Les référents et le reste de la communauté viennent en soutien de chaque binôme lorsque nécessaire, en mobilisant des ressources auprès d'autres mentors ou sympathisants du réseau GUYAN'ENVOL afin de soutenir le jeune dans son parcours.

Le mentor n'hésite pas à « prendre les devants » dans la relation avec son mentoré, afin de faciliter la construction de la relation, avec des jeunes qui sont parfois réservés ou ont peur de déranger.

Quel niveau de disponibilité prévoir auprès du jeune ?

Dans le cadre du programme de mentorat individuel de GUYAN'ENVOL, il est demandé en moyenne un **minimum de deux heures par mois** d'entretien entre le mentoré et le mentor et de **s'engager sur une période d'un an renouvelable**.

Dans la pratique, les binômes peuvent programmer des rencontres hebdomadaires lorsque les besoins du jeune le nécessitent et repartir par la suite sur un rythme bimensuel ou trimestriel.

Les objectifs du programme étant propres à chaque jeune, les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord entre le jeune et son mentor. **La relation de mentorat aura du mal à vivre en-dessous de 6 entretiens sur une année de mentorat.**

Il faut ainsi prévoir un minimum de 24 heures de bénévolat sur une année de mentorat individuel. S'ajoutent à cela les temps de supervision/formation et de suivi qui seront proposés par l'association GUYAN'ENVOL.

Au-delà des entretiens effectifs, le jeune pourra librement prendre contact avec son mentor pour poser des questions ponctuelles.

Pour ces raisons, l'association GUYAN'ENVOL recommande **le suivi d'un à deux jeunes maximum par mentor**, afin de construire une véritable relation individuelle et permettre une implication régulière et constante auprès de chaque jeune.

Comment se déroulent les rencontres avec mon filleul ?

Le rythme des rencontres est à personnaliser en fonction des besoins de chaque binôme, en respectant le seuil minimal d'entretiens (8 sur un an).

La particularité du mentorat GUYAN'ENVOL est que ce dernier peut se faire en distanciel ou présentiel, le binôme adaptant à nouveau le cadre des rencontres en fonction de ses besoins. Compte-tenu des besoins d'accompagnement des jeunes partis en études hors de Guyane, un suivi sur deux se fait en distanciel chez GUYAN'ENVOL.

Les suivis en distanciel privilégient ainsi les appels téléphoniques et les entretiens par visioconférence.

Lors des rencontres, la structure d'entretien suivante peut être déroulée:

- bilan global sur les semaines écoulées: que s'est-il passé du point de vue scolaire ? Quels événements marquants du point de vue personnel ont pu influencer les objectifs scolaires/professionnels ?
- Quels sont les enjeux/difficultés à court-terme (1 mois), moyen-terme (entre 3 et 6 mois) sur lequel le jeune souhaiterait un appui, en aidant notamment le jeune à structurer et planifier ses actions dans le temps pour y faire face ?
- Quels sont les conseils vus précédemment que le jeune a pu appliquer et comment en ressent-il les effets ? Le cas échéant, qu'est-ce qui a fait obstacle à leur application ?
- Conclure en fixant un objectif et les sous-étapes clés pour y arriver afin de débriefer lors de la prochaine séance.



LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MENTORS ET DES BINÔMES

Quels sont les outils pour m'accompagner en tant que mentor ?

En tant que mentor GUYAN'ENVOL, **votre référent ayant procédé à la mise en relation avec le mentoré est votre principal appui.**

C'est avec lui que sera élaboré le fil conducteur du parcours de mentorat, à savoir la **charte d'engagement qui énonce les actions auxquelles s'engagent tant le mentoré que le mentor.** Cette charte contient également les **objectifs du programme (propres à chaque jeune) ainsi que les indicateurs de suivi.**

Le référent entrera en relation avec chaque binôme de manière bimensuelle afin de faire le point sur l'avancée de la relation de mentorat.

L'association souhaite proposer **dès le second semestre 2021 des ateliers de formation et de supervision pour l'ensemble des mentors.**

Gratuits, ces ateliers seront animés par une psychologue du travail ou une consultante en qualité de vie au travail dans l'objectif de renforcer les compétences psycho-sociales de chaque mentor- compétences susceptibles de servir dans le cadre du mentorat mais aussi dans d'autres contextes relationnels.

Des documents ressources sont aussi laissés à la disposition des mentors et mentorés pour l'accompagnement des jeunes: exercice du CV inversé, se préparer à la recherche de stages, etc...

Comment se déroule le programme de mentorat ?

Le mentorat chez GUYAN'ENVOL débute par une **période d'essai comprise entre 1 et 3 mois** pour laisser le temps au binôme de trouver ses marques et d'affermir l'engagement réciproque en cas de satisfaction.

Après cette période, si le mentoré ou le mentor ne parviennent à honorer leurs rendez-vous et se perdent de vue, **le référent GUYAN'ENVOL prendra leur attache dans les 3 mois afin de procéder à un bilan et dégager des solutions pour favoriser une plus grande régularité des parties.**

Si le mentor fait face à une situation où le jeune ne répond pas aux sollicitations, en dépit de 3 relances successives dans un délai raisonnable, il convient d'alerter immédiatement le référent qui fera le point avec le jeune.

En l'absence de retour ou de dialogue, il pourra être mis fin d'office au mentorat.

Il convient également pour le mentor de rester disponible pour le jeune. Ainsi, un entretien tripartite de conciliation sera proposé au-delà de 3 sollicitations restées sans réponse du mentor dans un délai raisonnable (par ex: 3 sollicitations restées sans réponse sur un délai de 3 mois). En l'absence de solution viable pour garantir la régularité du suivi, il pourra être mis fin d'office au programme de mentorat. Les signaux d'alerte pour le référent sont les suivants:

- Le mentor se sent débordé en raison des exigences de temps requises pour remplir son rôle de mentor.
- Le mentor ou la personne accompagnée semblent manquer d'intérêt pour le

programme

Comment se passe la clôture d'un mentorat ?

Le référent GUYAN'ENVOL est chargé d'un temps de bilan annuel avec chaque binôme.

Il s'agira, durant ce temps, d'évaluer les progrès au regard des indicateurs définis en début de mentorat.

À ce moment, il sera demandé aux deux membres du binôme s'ils envisagent de poursuivre l'accompagnement et les objectifs sous-jacents à cette poursuite. Dans le cadre de ce renouvellement, une annexe à la charte d'engagement initiale pourra être produite.

Si les objectifs du jeune semblent atteints ou si l'engagement de l'une ou l'autre des parties ne peut plus être garanti, le mentorat peut être clôturé d'un commun accord.

La fin du programme de mentorat peut se poursuivre dans un cadre amical ou professionnel, l'objectif étant de pouvoir contribuer à la formation d'un réseau et de sympathisants au service du succès des jeunes de Guyane.

Pourquoi évaluer les binômes mentors/mentorés ?

Lors du bilan annuel, le référent proposera au mentor et au mentoré un questionnaire et une grille d'auto-évaluation, qui compléteront l'entretien réalisé.

Les résultats de ces grilles permettront de disposer d'éléments qualitatifs sur le déroulé du mentorat et de procéder à des ajustements en cas de besoin. L'objectif est aussi de disposer d'éléments mesurant l'impact du mentorat tant pour le bénéficiaire que pour le mentor.

L'objectif n'est pas uniquement centré sur de la « performance » scolaire et/ou professionnelle mais tout autant sur le développement de compétences et ressources propres favorisant l'autonomie et l'estime de soi du jeune.

Les points suivants seront étudiés lors de l'évaluation:

- **Le mentorat a-t-il été apprécié par le mentoré et le mentor ?**
- **Quelles sont les savoir, savoir-faire et savoir-être acquis ?**
- **Ces savoirs ont-ils été mobilisés, utilisés ? Quels sont les décisions/comportements mis en œuvre dans le cadre du mentorat ?**



ANNEXES

Les pièces à fournir pour débiter le mentorat

Pour confirmer votre engagement en tant que mentor, les pièces suivantes devront être obligatoirement fournies (notamment pour l'accompagnement de mineurs):

- **Le bulletin d'adhésion et la cotisation correspondante (20 euros annuels)**
- **Copie du passeport pour la vérification du bulletin n°2 du casier judiciaire auprès des services de la DJSCS Guyane**
- **Le bulletin n° 3 du casier judiciaire** qui mentionne les peines d'interdiction d'exercer une activité bénévole auprès des mineurs.
 - C'est le mentor aspirant qui doit en faire la demande par lui-même via le site internet suivant: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420>
 - A noter: **si le bulletin ne comporte aucune condamnation, il vous sera envoyé par mail dans un délai de moins d'une heure ou par courrier simple dans un délai de deux semaines maximum**

CONTACTS

- Contacter Steevie pour les projets sur l'ouest guyanais: 0694 27 86 88
- Contacter Cynthia-Renée pour toute question: 06 50 21 53 75
- Mail: guyanenvol@gmail.com

